

# SESSION ORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2018

## CONVOCAION DU 02 novembre 2018

---

L'an deux mille dix-huit et le 8 novembre à 19h30, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel AUDEBERT, Maire.

Présents : Michel AUDEBERT, Maire - Gaëlle FAUCARD, 2<sup>ème</sup> adjointe - Jean-Louis TERNIER, 3<sup>ème</sup> adjoint - Christophe CHAMPAULT, 4<sup>ème</sup> adjoint – Marie LOISY - Laurent CASANAVE - Noël SEIDEL - Valérie SENUT - Fabrice HOEFFELIN.

Absents : Sandrine LOEILLET - Loïc GOURDON.

Excusés : Séverine REY ayant donné pouvoir à Michel AUDEBERT - Bertrand FLOURET, 1<sup>ème</sup> adjoint ayant donné pouvoir à Gaëlle FAUCARD.

Secrétaire de séance : Laurent CASANAVE

Mme Florence AUTISSIER, Directrice Générale des Services à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, présente au conseil municipal le rapport 2018 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. Elle présente également les futurs statuts de la Communauté de Communes qui seront à adoptés début 2019. Elle informe le conseil municipal de l'intégration de la commune d'ALLOUIS, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry.

M. Gilles BENOIT, Président du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable Saint Eloy de Gy / Vasselay, présente le rapport 2017 où figurent les indicateurs sur le prix et qualité du service public de l'eau potable.

Aucune remarque n'est faite sur le compte-rendu du précédent conseil municipal, il est adopté à l'unanimité.

### **1. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.**

M. le Maire propose au conseil municipal d'adopter le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées, transmis par courrier en date du 05 octobre 2018 par M. le Président de la commission et présenté précédemment par Mme Florence AUTISSIER.

Mr le Maire rappelle également que suite à la fusion intervenue entre les Communautés de Communes Terroirs d'Angillon, Hautes Terres du Haut Berry et Terres Vives, le régime de la fiscalité professionnelle unique s'applique à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Approbation du conseil à l'unanimité : 11 voix POUR.**

### **2. Approbation du rapport annuel 2017 Service Public eau potable.**

M. le Maire propose au conseil municipal d'approuver le rapport 2017, présenté par M. le Président du SIAEP sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

**Approbation du conseil à l'unanimité : 11 voix POUR.**

### **3. Concours du Receveur Municipal – Attribution d'indemnité**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le courrier en date du 27 septembre 2018 et concernant l'attribution de l'indemnité de conseil, de M. Christian BULIDON, comptable à la Trésorerie des Aix d'Angillon depuis le 1er août 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre une délibération afin de se prononcer sur le versement de l'indemnité de conseil pour l'année 2018.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 7 abstentions, 3 contre et 1 pour REFUSE le versement de l'indemnité de conseil au receveur municipal pour l'année 2018**

### **4. Adhésion à APPROLYS CENTR'ACHATS**

Présentation par monsieur le Maire de cette centrale d'achats.

Le SDE 18 ne renouvelant pas ses contrats de fournitures d'électricité, qui doivent être soumis à concurrence, afin d'obtenir des tarifs intéressants et ne pas avoir à réaliser une procédure lourde en interne, et ce groupe permettant grâce à la mutualisation des achats de meilleurs prix et de meilleurs services, il est proposé d'adhérer au groupement d'achats APPROLYS CENTR'ACHATS.

**Approbation du conseil à l'unanimité : 11 voix POUR.**

### **5. Budget Commune 2018 : Ouverture de crédits**

M. le Maire propose d'ouvrir les crédits suivants sur le Budget Commune 2018 :

Section Fonctionnement :

- Chapitre 73 - Compte R73223 : + 22 000,00 €
- Chapitre 77 - Compte R7788 : + 8 000,00 €
- Chapitre 11- Compte 6042 : + 16 000,00 €
- Chapitre 12 - Compte 6411 : + 14 000,00 €

**Approbation du conseil à l'unanimité : 11 voix POUR.**

### **6. Vente matériel communal**

Suite à l'acquisition d'un nouveau camion, l'utilisation de l'ancien camion de marque NISSAN type CABSTAR E, 110-35, immatriculé 43 SP 18 et appartenant à la Commune de Vasselay, devient inopérante.

**Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour autoriser M. le Maire à conclure la vente et à sortir ce matériel de l'inventaire communal.**

### **7. Questions diverses.**

- Elections européennes le 26 mai 2019.
- Campagne de stérilisations des chats errants à Vasselay par une association.
- Déclaration des ruches à faire au GDS du Cher.
- Réception d'un courrier de jeunes vasselayaisiens qui demandent un city stade.
- Opération broyage : la CDC viendra le 19 novembre près de la station d'épuration avec le broyeur pour les particuliers.
- Un point de collecte est mis en place à la déchetterie de St Martin pour les bouchons de lièges qui pourront ainsi être recyclés.
- Parler de l'opération permis jeune du Conseil Départemental sur le site.

- Les vœux du personnel auront lieu le 18 décembre 2018.
- Ecole privée Ste Solange : prévoir une réunion avec le représentant de l'Ogec pour discuter du financement 2019.
- Repas des aînés : A ce jour, 71 inscriptions pour le repas.
- Prévoir la réunion de la commission du personnel en vue de l'éventuelle embauche d'un agent technique supplémentaire et prévoir aussi éventuellement une commission budget.
- Proposition de formation Francas pour les agent(e)s s'occupant des enfants pendant la pause méridienne
- Rapport de SOCOTEC : quelques petits travaux électriques à prévoir
- Le bar étant en vente est-ce que la commune pourrait le racheter ? Cela semble difficile car il n'y a que le fond, les murs ne sont pas en vente.
- Proposition de revoir les tarifs du CSC, il nous coûte 15 000 € par an et nous n'avons que 8 000 € de recettes.
- Concert de Jazz au CSC le 30 novembre à 20h30.
- Prochain conseil le 6 décembre 2018.
- Vœux du maire le 6 janvier 2019

Séance levée à 22h15